

*Des faits concernant la prévoyance vieillesse*

## Des mesures fortes s'imposent

Les chiffres et les réalités d'aujourd'hui l'annoncent clairement: dès 2020 au plus tard, des mesures devront être prises pour éviter à l'AVS des milliards de francs de pertes. Une action s'imposera également pour les institutions de prévoyance du 2ème pilier, puisque la situation financière de la prévoyance professionnelle demeure insatisfaisante.

Les perspectives financières de l'AVS selon le scénario dit moyen de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) se présentent comme suit: l'activité d'assurance (résultat de répartition) deviendra déficitaire dès 2015 environ. Aux alentours de 2020, le déficit du résultat de répartition atteindra des proportions telles qu'il ne pourra plus être compensé par le produit attendu du placement de la fortune du Fonds AVS. Par conséquent, le trou financier augmentera régulièrement dès 2020 environ pour atteindre vers le milieu de la prochaine décennie quelque 5,1 milliards de francs par an, ce qui correspond à peu près au montant que peut rapporter 1,2 pour cent de la masse salariale ou 1,5 point de TVA.

**« Ce sont surtout les institutions de prévoyance en découvert qui appliquent des taux techniques trop élevés. »**

D'ici à 2030, il manquera 8,6 milliards de francs par an à l'AVS, soit l'équivalent de 1,9 pour cent de la masse salariale ou 2,4 points de TVA. Pour équilibrer les comptes sans augmenter les recettes, il faudrait relever de plus de trois ans l'âge de la retraite pour les femmes et pour les hommes.

### L'AVS bénéficie pour l'instant de l'immigration

Contrairement à celles établies par le passé, les projections financières actua-

lisées de l'OFAS se sont largement vérifiées ces trois dernières années. Les comptes de l'AVS se sont assez précisément inscrits dans les pronostics du scénario moyen. Précédemment, les recettes de l'AVS avaient été nettement sous-estimées, une erreur due principalement aux deux facteurs suivants: d'une part, le changement structurel de l'économie suisse a eu des effets plus positifs que ceux annoncés par les modèles, en ce sens que la tendance à la hausse des emplois hautement qualifiés a été plus marquée que prévu, ce qui s'est traduit par des cotisations AVS plus élevées.

D'autre part, l'immigration supplémentaire de main-d'œuvre qualifiée observée depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes avec l'UE a aussi eu un impact non négligeable. Sans ces deux effets temporaires, le résultat de répartition de l'AVS serait déjà négatif depuis plusieurs années, comme le montrent des simulations correspondantes de l'OFAS.

### Situation des institutions de prévoyance

Les diverses organisations qui ont réalisé des évaluations ces derniers temps sont unanimes: la situation financière de nombreuses institutions de prévoyance reste insatisfaisante. Ainsi, dans son premier rapport, daté du 7 mai 2013, sur la situation financière des institutions de prévoyance à fin 2012, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) révèle que 90 pour cent des caisses sans garantie étatique présentent un taux de couverture d'au moins 100 pour cent, alors que cette proportion n'est que de 27 pour cent pour les caisses avec garantie étatique.

A cet égard, le rapport précise toutefois que de nombreuses caisses qui affichent un taux de couverture de plus de 100 pour cent n'ont toujours pas constitué suffisamment de réserves de fluctuation de valeur. Dans l'ensemble, 2012 a été une bonne année pour les institutions de prévoyance: le rendement net moyen de la fortune, pondéré en fonction du capital, a été de 7,4 pour cent. En se fondant sur des comparaisons, la CHS PP constate cependant aussi que les taux techniques ont globalement baissé ces dernières années, mais que ce sont surtout les institutions de prévoyance en découvert qui appliquent toujours des taux techniques trop élevés. La situation financière effective de nombreuses institutions de prévoyance est donc moins bonne qu'il y paraît à première vue.

Le moniteur des caisses de pension Swisscanto fait état d'une situation financière inchangée des institutions de prévoyance suisses au deuxième trimestre 2013. Le taux de couverture pondéré en fonction de la fortune estimé à 111,3 pour cent est inférieur de 1,7 pour cent à celui du trimestre précédent, mais supérieur au taux du trimestre correspondant de l'année précédente (104,8 pour cent). Au cours du premier semestre 2013, le rendement moyen pondéré en fonction de la fortune s'est établi à 3,2 pour cent. Selon les estimations de Swisscanto, 6,1 pour cent des caisses de droit privé se trouvaient en découvert au 30 juin 2013, contre 7,8 pour cent à fin 2012. ■

Extrait du «Plan directeur pour une réforme de la prévoyance vieillesse» de l'Union patronale suisse. La version intégrale de ce document est disponible sous: [www.arbeitgeber.ch](http://www.arbeitgeber.ch)